



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Groupement de gendarmerie départementale de la Meuse
L'Officier Adjoint en charge de la Police Judiciaire

OBJET : La Brigade de Protection des Familles du GGD 55

Parallèlement à la signature du protocole de coopération pour la prévention des violences intrafamiliales entre le Conseil Général et les forces de l'ordre du département de la Meuse, une brigade de protection des familles a été mise en place au groupement de gendarmerie départementale.

1-ORGANISATION DE LA BRIGADE DE PROTECTION DES FAMILLES :

La lutte contre les violences aux personnes, notamment celles commises au sein de la sphère familiale constitue une des priorités opérationnelles. Ainsi, afin de mettre en place un dispositif efficient, il a été décidé de créer sous plafond des effectifs une unité de circonstance qui prend l'appellation de Brigade de Protection des Familles (BPF).

Constituée par 13 référents violences intrafamiliales affectés au sein des brigades territoriales, de recherches et des PSIG, cette structure est piloté par l'Officier Adjoint en charge de la Police Judiciaire (OAPJ) qui est secondé par une gradée supérieure du CORG.

Les personnels de la BPF demeurent dans leur unité d'affectation, sous l'autorité de leur commandement respectif.

2- MISSIONS DE LA BRIGADE DE PROTECTION DES FAMILLES :

La BPF prend en compte les faits de violences commises au sein de la sphère familiale, ainsi que ceux qui concernent les personnes vulnérables du fait de leur âge, de leur condition physique ou mentale.

Elle a pour mission générale d'apporter au bénéfice des COB et BTA, une expertise des interventions au sein des familles et dans la réponse judiciaire qui doit être donnée. A ce titre, elle intervient selon quatre principes suivants : le soutien des enquêteurs, le renforcement des unités, le développement / renforcement du partenariat, - l'accompagnement des victimes et de leurs proches.

3- FORMATION DES PERSONNELS :

Au minimum tous les ans, en partenariat avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CDIFF) et en collaboration étroite avec la Déléguée Départementale des Droits de la Femme, une journée de formation est organisée au profit des membres de la BPF.

Par ailleurs, ces personnels participent régulièrement à des colloques ou séminaires traitant de la problématique VIF.